

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

1/ CHAMP D'APPLICATION Les présentes conditions générales de ventes (ci-après les « CGV ») s'appliquent à tout Acheteur.

Tout commande adressée à L'ATELIER emporte de plein droit de la part de l'Acheteur son adhésion sans réserve aux CGV.

Ce faisant l'ACHETEUR déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, même si celles-ci ont été communiquées à l'ATELIER et ce, quel que soit le moment de cette communication.

2/ CONDITIONS TARIFAIRES Les prix indiqués s'entendent pour livraison en multiple d'unité de livraison. Nos produits sont facturés sur la base du tarif ht en vigueur au jour de la commande. Les factures émises par L'ATELIER sont payables à son siège social, quel que soit leur mode de règlement.

3/ EXECUTION DE LA COMMANDE Les couleurs des produits de L'ATELIER sont soumises à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication ; conformément aux usages, ces couleurs bénéficient de la tolérance d'usage. Les nuanciers et échantillons n'ont qu'une valeur indicative. En effet, étant donné la composition et la structure différente des matières, il est possible qu'une même teinte présente des différences de tonalité d'un produit à l'autre.

Avant la mise en œuvre du produit, l'Acheteur devra effectuer une application témoin afin de vérifier la teinte. Aucune réclamation ne sera acceptée à application résolue.

4/ DELAIS DE LIVRAISON Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards ne peuvent en aucun cas donner lieu à annulation de tout ou partie de la commande, ni au versement d'une indemnité quelle qu'elle soit.

Pour les produits non standards, à fabriquer, un délai variable est à prévoir. (Vous renseigner auprès de notre service commercial)

5/ Toutes nos marchandises sont vendues départ entrepôt. Elles voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Quel que soit le mode de transport ou les conditions de transport, franco ou port dû, il appartient à l'acheteur en cas d'avarie de faire toutes les réserves auprès des transporteurs et d'exercer tout recours contre eux.

6/ MODIFICATION OU ANNULATION DE COMMANDE Toute modification ou annulation de commande, pour être prise en considération, devra être parvenue par écrit avant l'expédition de la marchandise et sera susceptible d'entraîner une modification de prix. Si des produits non standards ont déjà été lancés en fabrication, ils ne peuvent être annulés et restent la propriété de l'acheteur.

7/ RÉCLAMATION En cas de réclamation portant sur la qualité, la quantité ou la nature des produits livrés, celle-ci devra parvenir au service commercial dans les huit jours de réception du produit par lettre recommandée avec accusé réception.

8/ MODALITES DES RETOURS Aucun retour de marchandise ne pourra être effectué sans l'accord préalable du service commercial et ceci, dans une période n'excédant pas deux mois après la date d'expédition. En cas de retour sans accord du service commercial, les marchandises seront tenues à disposition de l'acheteur ne pourront être créditées. Aucun retour de produits non standards c'est-à-dire fabriqués à la demande de l'acheteur ne peut être accepté.

Toute reprise acceptée par notre service commercial entraînera constitution d'un avoir au profit de l'acquéreur, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés.

9/ L'utilisation de nos produits d'une façon contraire à nos instructions ou notices d'utilisation, et dont les conditions d'emploi échappent à notre contrôle, ne peut en aucun cas engager notre responsabilité.

10/ La garantie de nos marchandises est de convention expresse limitée au remplacement des produits reconnus défectueux par notre Société, sans indemnités ni dommages et intérêts d'aucune sorte.

11/ CONDITIONS DE REGLEMENT Le délai de règlement des sommes dues est fixé à « 30 jours fin de mois » à compter de la date d'émission de la facture.

Ces conditions de paiement s'entendent, soit au comptant avec un escompte pour un règlement parvenu dans les 10 jours de date de facture, soit à terme par lettre de change relevé.

Le client s'engage à faire part de ses réclamations éventuelles dans les 10 jours de réception de la facture, afin d'en permettre le traitement avant l'échéance du paiement.

12/ DEFAUT OU RETARD DE PAIEMENT Tout retard de paiement entrainera une pénalité égale au dernier taux de refinancement de la BCE, majorée de 10 points et calculée au prorata temporis sur les sommes restant dues. Le taux retenu ne saurait être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal (art. L441-6 du CC).

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos marchandises à l'échéance fixée, ou toute défaillance de l'acheteur entraîne :

a/ La résolution de plein droit de toutes les ventes conclues et non réglées ou le règlement sur facture pro forma avant livraison, des commandes éventuelles ou restant à livrer, si la mise en demeure de payer n'est pas immédiatement suivie d'effet.

b/ L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de règlement prévu (traite acceptée ou non) et l'échéance ;

c/ Le recouvrement par voie contentieuse ;

d/ L'exigibilité, à titre de dommages et intérêts et de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes dues avec un minimum de perception de 300€, outre les intérêts de retard et les frais judiciaires éventuels.

14/ CLOTURE DE COMPTE La société L'ATELIER se réserve le droit de clôturer un compte client n'ayant pas été actif pendant une période de 12 mois. La réouverture de ce compte se fera à l'appréciation de la Direction Commerciale.

15/ RESERVES DE PROPRIETE Conformément à l'article 65, Loi 67563 du 13 juillet 1967, modifié par l'article 1 Loi 80.335 du 12 mai 1980, les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de la facture.

Toute convention contraire figurant dans les conditions générales d'achat de nos clients est stipulée nulle et sans valeur.

16/ JURIDICTION

En cas de contestation de quelque nature que ce soit, tous les différends seront soumis au Tribunal de commerce de BORDEAUX, seule juridiction compétente même en cas d'appel de garantie, de pluralité de défendeurs ou d'instance de refus ; nonobstant toutes clauses contraires.

17/ RESPONSABILITE Les produits devront être employés conformément à leurs fiches techniques, aux instructions d'emploi figurant sur leurs emballages et/ou préconisations applicables.

L'ATELIER décline toute responsabilité s'il en était autrement.

La responsabilité de l'ATELIER ne peut être engagée qu'en réparation d'un préjudice matériel, réel, direct, personnel et certain subi par l'Acheteur, pour autant que ce dernier rapporte la preuve qu'un manquement ou une faute de l'ATELIER est la cause de ce préjudice.

En conséquence, la responsabilité de L'ATELIER ne peut en aucun cas être engagée en réparation des pertes ou dommages indirects et/ou immatériels, tels les pertes d'exploitation, de ce préjudice.